



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/04/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

05 avril 2011

L'an deux mille onze, le 13 avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural, commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 05 avril 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LABORDE

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes COUSSEIROUX Martine

MM PATEYRON J.Louis, LAKROUF, LEHERICY, PRIOUL, PAMIES, CHABROUX, SIMON-CHAUTEMPS, CHEZEAUD, DELARBRE, LEFAURE

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Plan de financement du poste d'animation de la politique en faveur de l'habitat et des énergies renouvelables et demande de financements correspondants

Le Président rappelle que la politique de l'habitat et du cadre de vie est un des piliers fondateurs des compétences de la Communauté de Communes depuis sa création en 1999, et complémentaire aux politiques économique et de maintien et d'accueil de nouvelles populations.

Le Président rappelle le succès des deux opérations successives d'amélioration de l'habitat ancien privé menées par la Communauté de Communes, en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Général de la Creuse et le Conseil Régional du Limousin :

- L'OPAH de revitalisation rurale de 2004 à 2009
- Le PRIG de 2009 à 2010

Le Président rappelle que suite à l'achèvement du Programme Régional d'Intérêt Général (PRIG) en faveur de l'habitat, le 31/12/2010, le territoire de la Communauté de Communes n'est plus couvert par aucun dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat ancien privé.

Il explique cependant que, les propriétaires privés peuvent toujours bénéficier de subventions de l'ANAH pour réaliser des travaux dans leurs logements anciens, sous certaines conditions, notamment de ressources, d'occupation du logement et de type de travaux envisagés, dans le cadre du secteur diffus.

Il précise qu'un nouveau dispositif PRIG est à l'étude et devrait voir le jour au cours de l'année 2011 et que la Communauté de Communes mettra en œuvre toutes ses compétences pour participer au programme qui sera proposé par les partenaires.

Il rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre de la convention territoriale 2011 – 2013 du Pays Sud Creusois, à maintenir une animation spécifique de la politique en faveur de l'habitat et des énergies renouvelables, ceci afin de toujours favoriser l'amélioration des logements anciens privés du territoire et de maintenir la dynamique enclenchée par l'OPAH puis le PRIG, depuis 2004.

Il indique que, dans le cadre de la convention territoriale 2011 – 2013 du Pays Sud Creusois, le Conseil Général de la Creuse s'est positionné favorablement pour apporter un financement de l'animation de la politique de l'habitat, à hauteur de 15% par an du coût des frais d'animation, dans la limite d'une dépense annuelle de 48 000 € HT, y compris en l'absence de dispositif opérationnel partenarial.

Il précise que d'autres cofinancements du poste d'animation pourront éventuellement être sollicités auprès de l'ANAH et du Conseil Régional du Limousin, dans le cadre du programme opérationnel qui sera proposé prochainement.

Afin de maintenir les efforts déjà mis en place, de poursuivre ses axes de travail et de renouveler ses actions destinées à l'amélioration de l'habitat ancien, tout en ciblant ses thématiques d'intervention essentiellement sur la qualité des logements que son territoire peut offrir, le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir l'animation de la politique de l'habitat et des énergies renouvelables et de demander un cofinancement du Conseil Général de la Creuse selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Au vu de cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le maintien de l'animation de la politique de l'habitat et des énergies renouvelables
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil Général de la Creuse pour le poste
- Autorise le président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 15 avril 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD